|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Horaires :** | **Fiche de Poste**  **Ergothérapeute** |  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Cadre réglementaire** | Décret n°2022-737 du 28 avril 2022 |
| **Liens hiérarchiques** | L’ergothérapeute agit sous l’autorité hiérarchique du directeur de l’établissement. |
| **Définition** | * Solliciter les fonctions déficitaires et les capacités résiduelles des personnes âgées pour leur permettre de maintenir, récupérer ou acquérir la meilleure autonomie individuelle possible |
| **Missions** | Contribuer à l’autonomie sociale et à l’intégration des personnes âgées dans leur environnementÉlaborer un diagnosticÉvaluer les intégrités, les lésions, les capacités de la personne ainsi que ses performances motrices, sensorielles, cognitives et psychiques  * Concevoir des environnements de manière sécurisée, accessible, adaptée, évolutive et durable * Concevoir et préconiser des aides techniques et entraîner les personnes à leur utilisation |
| **Soins** | Appliquer et réaliser des traitements et des aides techniquesConseiller et rééduquer les résidents  * Réaliser de la prévention  Organiser et coordonner des activités en santé et traitement de l’information  * Réaliser des soins à visée de rééducation, de réadaptation et de réinsertion et de réhabilitation sociale  Permettre au résident d’utiliser au mieux ses capacités, afin d’améliorer ses relations avec elle-même, son corps et l’environnementAssurer la traçabilité de l’activité de soinsMaîtriser le vocabulaire technique lié à son activité |
| **Logistique** | Entretenir le matériel, le nettoyer, le désinfecterRespecter les protocoles d’hygiène de l’EHPADSignaler tout manque ou dysfonctionnement à l’IDEC |
| **Formation** | Participer en tant qu’intervenant aux actions de formation interne  * Former les équipes à la manutention avec la psychomotricienne |
| **Administration générale** | * Transmettre les informations écrites et orales nécessaires à la prise en charge des résidents dans le dossier de soins * Rédiger de comptes-rendus relatifs aux observations et interventions * Participer à l’information du résident et de son entourage dans les limites de ses compétences * Participer à la politique de bientraitance et à la démarche qualité de l’établissement * Collaborer avec les équipes sur l’élaboration et le suivi du projet du résident * Informer et conseiller les équipes soignantes * Mettre en place des projets de collaboration interdisciplinaire * Réaliser un recueil mensuel de son activité à l’attention de l’IDEC, du médecin coordonnateur et de la direction |
| **Compétences requises** | * Concevoir et conduire un projet d’intervention en ergothérapie et d’aménagement de l’environnement * Conduire une relation d’accompagnement dans un contexte d’intervention en ergothérapie * Évaluer une situation et élaborer un diagnostic en ergothérapie * Mettre en œuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en ergothérapie * Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs * Définir et mettre en œuvre les techniques et pratiques adaptées au patient * Être agréable et respectueux envers les résidents et avoir un bon relationnel avec les familles de ces derniers |

Limites d’intervention :

**Pour les urgences médicales ou autres, après avoir fait appel aux personnes compétentes, l’agent de service se doit de signaler tout problème à son responsable hiérarchique. La responsabilité de l’agent sera engagée en cas de non-respect des procédures d’urgence ou défaut de surveillance.**

*LE RÉSIDENT EST AU CŒUR DU DISPOSITIF. TOUTE LA COMPÉTENCE ET LE SAVOIR-FAIRE DE CHACUN DOIVENT ÊTRE MIS EN ŒUVRE POUR LUI ASSURER UNE PRISE EN CHARGE DE QUALITÉ.*

Cette fiche de poste est non exhaustive et pourra être revue en cas d’évolution de la prise en charge des résidents.

*Pris connaissance le :*

***Signature du salarié : Signature de la Direction :***